



Communiqué de presse conjoint

19 Mars 2015

Klépierre et Corio fusionneront le 31 mars 2015

Klépierre S.A. (Klépierre) (Euronext Paris et Amsterdam) and Corio N.V. (Corio) (Euronext Amsterdam) annoncent ce jour que toutes les conditions suspensives à la réalisation de la fusion entre Klépierre et Corio sont satisfaites. La fusion devrait prendre effet le 31 mars 2015, à 23h59 CET.

A la suite de l'offre publique d'échange (l'« **Offre** ») initiée par Klépierre sur toutes les actions ordinaires Corio existantes et émises, Klépierre et Corio sont convenues de finaliser l'intégration de leurs activités par la voie d'une fusion transfrontalière, dans laquelle Klépierre serait l'entité absorbante et Corio l'entité absorbée (la « **Fusion** »).

Les assemblées générales d'actionnaires de Corio et Klépierre qui se sont tenues respectivement le 8 et le 11 décembre 2014 ont adopté, à une majorité écrasante, la résolution relative à la fusion des deux sociétés. Klépierre et Corio constatent maintenant que toutes les conditions suspensives relatives à la Fusion sont satisfaites.

Réalisation de la Fusion

Conformément au traité de fusion, la Fusion prendra effet le 31 mars 2015 à 23h59 CET (la « **Date de Fusion** »), sous réserve que n'intervienne, d'ici là, aucune circonstance imprévue du fait de laquelle l'une des conditions suspensives ne serait plus remplie. En conséquence de la Fusion, tous les actifs et passifs de Corio seront transférés à Klépierre par l'effet de la loi et Corio cessera d'exister, et en conséquence, sera radié d'Euronext Amsterdam. Les actionnaires de Corio, deviendront, par l'effet de la loi, actionnaires de Klépierre.

Parité d'échange

La parité d'échange applicable dans le cadre de la Fusion sera égale à la parité d'échange retenue dans le cadre l'Offre. En conséquence, à la date de réalisation de la Fusion et par l'effet de celle-ci, et sans qu'il soit besoin d'une quelconque action de la part de Klépierre ou des actionnaires de Corio, les actionnaires restants de Corio (autres que Klépierre) recevront 1,14 action Klépierre pour chaque action Corio qu'ils détiennent.

Klépierre devrait donc émettre 7.319.177 actions nouvelles, en rémunération des 6.420.331 actions Corio détenues par les actionnaires minoritaires restants de Corio.

Remise d'actions nouvelles Klépierre

Toutes les négociations d'actions Corio qui seront faites dans les deux jours de bourse précédant la Date de Fusion seront, du fait de la réalisation de la Fusion et de la disparition des actions Corio en résultant avant le règlement-livraison de ces négociations, dénouées postérieurement à la Fusion par la délivrance de nouvelles actions Klépierre remises dans le cadre de la Fusion.

Les actions nouvelles Klépierre émises dans le cadre de la Fusion seront éligibles au solde du dividende à payer par Klépierre sur l'exercice 2014 à la suite de l'assemblée générale annuelle de

Klépierre à tenir en 2015. Ce dividende, d'un montant de 0,69 euro par action sera détaché de l'action le 17 avril 2015 et mis en paiement en numéraire le 21 avril 2015.

Calendrier indicatif

Date	Evénement
31 mars 2015	Dernier jour de négociation des actions Corio sur Euronext Amsterdam
31 mars 2015	Date de réalisation de la Fusion
2 avril 2015	Remise d'actions nouvelles Klépierre aux anciens actionnaires de Corio

Informations complémentaires

Les informations contenues dans ce communiqué de presse n'ont pas vocation à être exhaustives. Pour plus d'informations concernant la Fusion, il convient de se référer aux informations contenues dans le Traité de Fusion, le rapport spécial du Directoire de Klépierre (qui inclut le Document E, approuvé par l'AMF le 27 octobre 2014) et les notes explicatives du Directoire de Corio (ensemble les « **Termes de la Fusion** »). Il est également fait référence aux informations contenues dans le Document d'Offre et le Prospectus, qui ont été publiés le 27 octobre 2014. Le Prospectus se compose (i) du Document de référence Klépierre enregistré auprès de l'AMF le 10 mars 2014 sous le numéro D.14-0130, (ii) de l'actualisation du Document de Référence enregistrée auprès de l'AMF le 27 octobre 2014 sous le numéro D.14-0130-A01 et (iii) de la note d'opération (incluant le résumé du Prospectus).

Il est recommandé aux Actionnaires de revoir les Termes de la Fusion, le Document d'Offre et le Prospectus en détail et de rechercher un conseil indépendant le cas échéant afin de se faire une opinion raisonnable sur la Fusion.

Des exemplaires électroniques du Document d'Offre, du Prospectus, du Document E et du Traité de Fusion sont disponibles sur le site web de Klépierre (www.klepierre.com). Des copies de ces documents sont également disponibles gratuitement aux sièges sociaux de Klépierre et de l'Agent d'Echange aux adresses mentionnées ci-dessus. Les sites web de Klépierre et de Corio ne constituent pas une partie de, et ne sont pas incorporées par référence dans, le Document d'Offre, le Prospectus et le Traité de Fusion.

Agent d'Echange

ABN AMRO Bank N.V.
Gustav Mahlerlaan 10
1000 EA Amsterdam
The Netherlands

Klépierre

Klépierre S.A.
26 boulevard des Capucines
75009 Paris
France

Corio

Corio N.V.
Hoog Catharijne
Van Duvenborch Building
Stationsplein 97
3503 RE Utrecht
The Netherlands

A propos de Klépierre

Acteur majeur de l'immobilier de centres commerciaux en Europe, Klépierre associe une expertise en termes de développement, de gestion locative et d'asset management. Son patrimoine est valorisé à 21 milliards d'euros au 31 décembre 2014 (incluant, sur une base proforma, l'acquisition de Corio en janvier 2015), et se compose essentiellement de grands centres commerciaux implantés dans 16 pays d'Europe continentale. Klépierre détient une participation majoritaire (56,1%) dans Steen & Strøm, 1ère foncière scandinave de centres commerciaux.

Klépierre a pour principaux actionnaires Simon Property Group leader mondial de l'industrie des centres commerciaux, BNP Paribas et APG.

Klépierre est une Société d'investissement immobilier cotée (SIIC), dont les actions sont admises aux négociations sur Euronext ParisTM et Euronext Amsterdam, membre des indices CAC Next20 et CAC Large 60 (à compter du 20 mars 2015 après clôture de bourse), SBF 80, EPRA Euro Zone, GPR 250 et des indices développement durable DJSI World and Europe, FTSE4Good, STOXX® Global ESG Leaders, Euronext Vigeo France 20 et Eurozone 120 ainsi que des registres d'investissement Ethibel Excellence et Pioneer. Cette présence marque l'engagement du Groupe dans une démarche volontaire de développement durable.

Pour plus d'informations, veuillez consulter notre site web : www.klepierre.com

CONTACTS RELATIONS INVESTISSEURS

KLEPIERRE

Vanessa FRICANO - +33 1 40 67 52 24 / vanessa.fricano@klepierre.com

Julien ROUCH - +33 1 40 67 53 08 / julien.rouch@klepierre.com

CORIO

Ingrid PRINS - +31 (0)30 234 67 43 / ingrid.prins@nl.corio-eu.com

CONTACTS PRESSE

FRANCE

Jérôme BISCAY - +33 1 53 96 83 83 / klepierre@brunswickgroup.com

Aurélia DE LAPEYROUSE - +33 1 53 96 83 83 / klepierre@brunswickgroup.com

PAYS-BAS

Dirk DELMARTINO - +32 479 730 030 / ddelmartino@brunswickgroup.com

Geert PIELAGE - + 31 20 575 40 85 / geert.pielage@citigateff.nl

ROYAUME-UNI

Marleen GEERLOF - +44 7974 982401 / mgeerlof@brunswickgroup